



- 4 DEC. 2015

Monsieur Michel Bélanger
Président
Centre québécois du droit de l'environnement
286, rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 2A3

Monsieur,

La présente vise à vous informer que je suis d'avis que la population de rainettes faux-grillon de l'ouest des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien est exposée à des menaces imminentes pour son rétablissement, en vertu de l'article 80 de la *Loi sur les espèces en péril*. Tous les renseignements reçus par Environnement Canada ont été pris en considération pour en arriver à cette conclusion.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'évaluation des menaces pesant sur la rainette faux-grillon de l'ouest, où sont résumés les renseignements dont j'ai tenu compte ainsi que les fondements de cette conclusion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

P.j.

